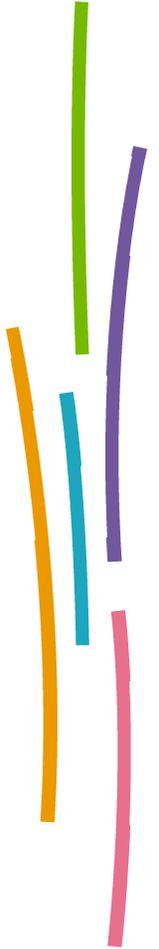
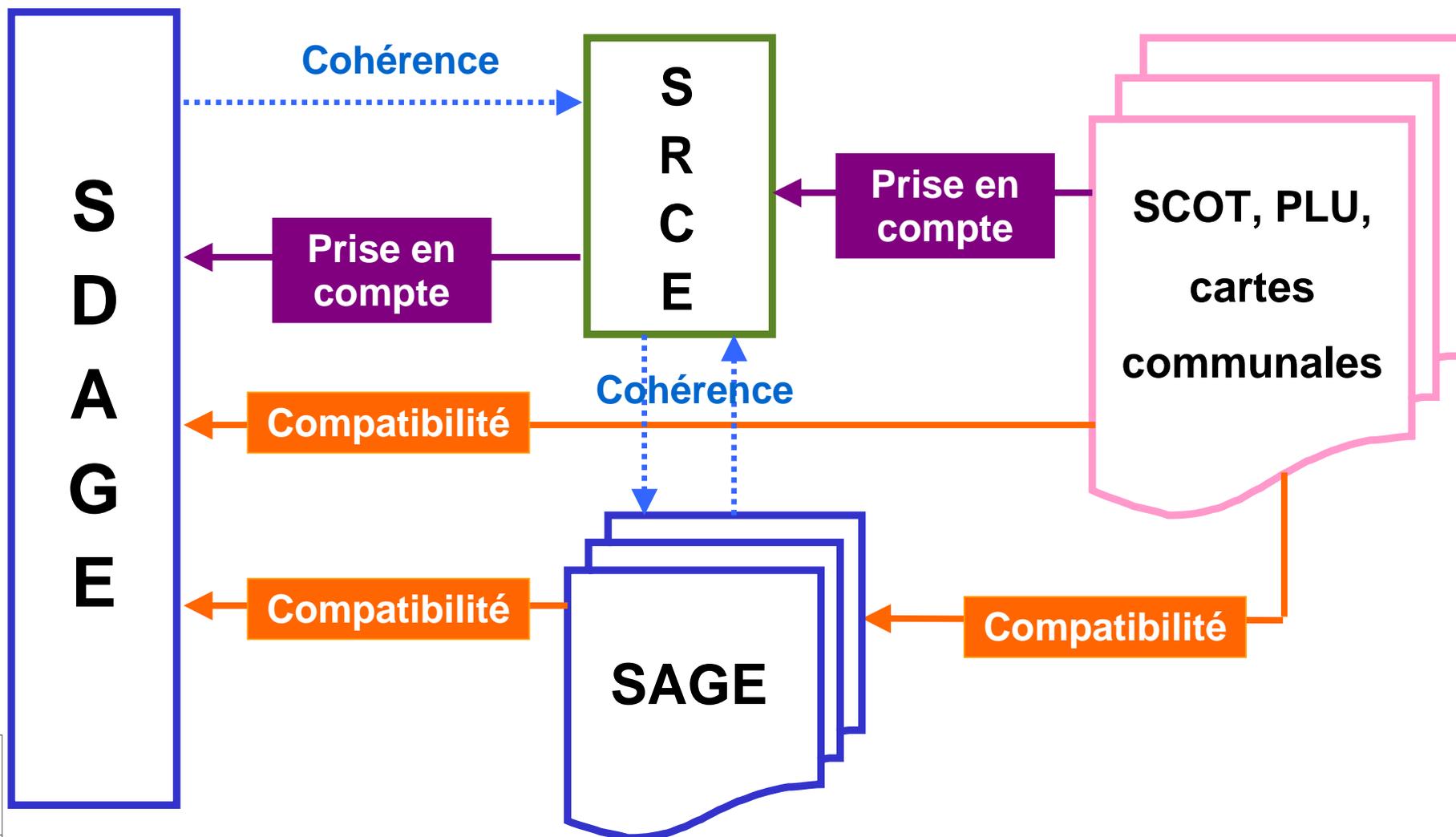


# Trame bleue et SAGE



# Liens SDAGE / SRCE / SAGE / SCOT, PLU



# Lien SAGE / trame bleue

= lien de cohérence

## En application du SRCE (2013) :

- Le SAGE précise les éléments pré-identifiés dans la trame bleue

*Exemples :*

- *enveloppe retenue pour les cours d'eau : lit majeur sauf si étude espace de mobilité réalisée (Gardons)*

- *inventaires zones humides*

- Le SAGE participe à la déclinaison du SRCE

=> stratégies de préservation/restauration de la continuité écologique

## Dans la perspective de la révision du SRCE :

- En retour, trame bleue actualisée (révision du SRCE) grâce aux éléments de connaissances et de stratégie développés via le SAGE

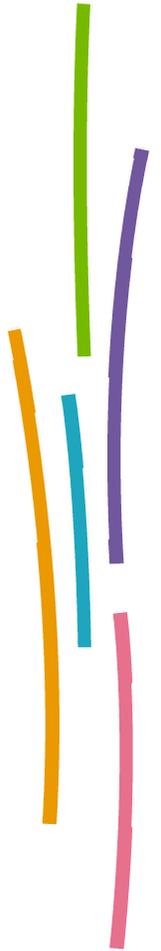
# Contenu des SAGE relatif à la trame bleue

**État initial**

**Diagnostic**

**PAGD**

**Règlement**



# État initial

## 1/ Chantiers réglementaires ou Grenelle

- **Cours d'eau classés** (loi 1919 et L. 432-6 ou L. 214-17)
- **Obstacles à la continuité** (OP Anguille, Alose, « Grenelle »)
- Cours d'eau et ZH éligibles à la **trame bleue**

## 2/ Connaissances ciblées relatives à la continuité écologique

- Espaces de mobilité, transport solide, opérations de renaturation physique,
- Inventaires des ZH, des frayères,
- Plans de gestion des cours d'eau (ripisylves, atterrissements, espèces invasives) ...

## 3/ Liens avec les autres enjeux

- **Usages associés** : irrigation, hydroélectricité, AEP, pêche, tourisme ...
- **Autres enjeux environnementaux** : biodiversité, paysages
- **Rôle ouvrages** : protection contre inondations, stabilisation lit mineur, piégeage sédiments pollués ...

# Diagnostic

- État des connaissances ?
- Enjeux de préservation de la continuité
- Enjeux de restauration de la continuité au regard :
  - > Franchissabilité et transit sédimentaire
  - > Classements : obligations réglementaires => délais
  - > Pérennité de la satisfaction des usages
  - > Rôle ouvrages et autres enjeux environnementaux
- Projets de réfection de seuils ? Lien avec objectifs de restauration de la continuité ?
- Quels besoins d'action collective pour mise en cohérence actions de restauration ?
- Besoins de communication, sensibilisation ?

# PAGD

**1/ Préservation des cours d'eau à fort enjeu patrimonial**  
**+ Accompagnement de la réfection des ouvrages existants**

**2/ Restauration de la continuité écologique**

# PAGD

## 1/ Préservation des cours d'eau à fort enjeu patrimonial

### + Accompagnement de la réfection des ouvrages existants :

#### > Prévenir incidences projets création / réfection

- Explicitation obligations réglementation
- Affirmation logique éviter / réduire / compenser
- Établir motifs recevables pour création nouvel obstacle
- Conditions à satisfaire pour nouvel ouvrage ou réfection

#### > Encadrer les IOTA potentiellement impactants

- Objectifs de préservation espace de mobilité,
- Suivi des effets cumulés,
- Élaboration d'une stratégie mesures compensatoires
- Programmes pluri-annuels prenant en compte période

## 2/ Restaurer la continuité écologique

### > **Élaborer une stratégie de restauration de la continuité écologique**

- Planifier l'acquisition des connaissances nécessaires à cette stratégie

- Sur la base de ces connaissances :

1/ Définir espèces piscicoles cibles + secteurs où transit perturbé

2/ Fixer des critères de priorisation / Planifier les interventions  
en fonction des enjeux de continuité, des obligations

réglementaires,

en veillant à la pérennité de la satisfaction des usages,

en tenant compte des rôles des ouvrages, des autres enjeux  
environnementaux

3/ Encadrer les projets de restauration :

1/ Effacement, 2/ Arasement partiel, 3/ Dispositif franchissement

Préconisations sur options aménagement / dispositifs suivi

# PAGD

- Encourager programmes d'action pluri-annuels, opérations collectives, approches intégrées
- Proposer une liste 2 et/ou trame bleue « long terme »
- > Mobiliser moyens nécessaires à mise en œuvre stratégie**
  - Pilotage
  - Animation / Concertation
  - Assistance à maîtrise d'ouvrage
  - Sensibilisation / Communication

# Règlement

> **Obligation d'ouverture périodique de certains ouvrages hydrauliques**

> **Prescriptions techniques particulières IOTA**

*Exemples :*

*3.1.1.0. : installations, ouvrages, remblais et épis dans le lit mineur d'un cours d'eau*

*3.1.2.0. : IOTA conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau*

*3.1.4.0. : consolidation ou protection des berges*

*3.2.1.0. : entretien de cours d'eau ou de canaux*

*3.2.6.0. : digues*

*[...]*

**Quelles attentes des animateurs  
des démarches SAGE  
par rapport au SRCE et à la trame bleue ?**

# La trame bleue du Languedoc-Roussillon

---

*Merci de votre attention.*

